II

(Actes dont la publication n'est pas une condition de leur applicabilité)

COMMISSION

DÉCISION DE LA COMMISSION

du 25 novembre 1985

modifiant la décision 84/510/CEE relative à l'octroi d'un concours financier dans le cadre des mesures particulières d'intérêt communautaire relevant de la stratégie énergétique

(Le texte en langue anglaise est le seul faisant foi.)

(85/534/CEE)

LA COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES,

vu le traité instituant la Communauté économique européenne,

vu le règlement (CEE) n° 1890/84 du Conseil, du 26 juin 1984, instituant des mesures particulières d'intérêt communautaire relevant de la stratégie énergétique (1), et notamment ses articles 4 et 6,

après avoir obtenu l'avis du comité mentionné à l'article 7 dudit règlement,

considérant que la dépense publique, prise en référence pour l'exécution des mesures présentées par le Royaume-Uni bénéficiant du concours financier de la Communauté, a été définitivement arrêtée ;

considérant que l'application sur ladite dépense du taux de 60 % de financement communautaire maximal rend nécessaire l'ajustement, pour certaines mesures, du concours financier qui leur a été accordé par la décision 84/510/CEE de la Commission (2), le concours financier total restant inchangé,

A ARRÊTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION :

Article premier

Le tableau annexé à la décision 84/510/CEE est remplacé par le tableau annexé à la présente décision.

Article 2

Le Royaume-Uni est destinataire de la présente décision.

Fait à Bruxelles, le 25 novembre 1985.

Par la Commission

Nicolas MOSAR

Membre de la Commission

(1) JO n° L 177 du 4. 7. 1984, p. 7.
(2) JO n° L 283 du 27. 10. 1984, p. 48.

ANNEXE

Numéro	Nom	Type	Dépense publique [en millions d'Écus (1)]	% du soutien communautaire [par rapport à (4)]	Autres financements communautaires		% financements communautaires [total par rapport à (4)]	Soutien conformément au règlement (CEE) n° 1890/84 (en millions d'Écus)
					Subventions en % [par rapport à (4)]	Prêts en % [par rapport à (4)]		
(1)	(2)	(3)	(4)	(5) (*)	(6) (*)		(7) (*)	(8)
1	Grimethorpe	Projet charbon lit fluidisé	7,92	48,2	—	—	48,2	3,82
2	Technologie Offshore	Programme de développement technologie *offshore*	8,76	50,0	—	—	50,0	4,38
3	Longannet	Centrale au charbon : environnement et récupération	1,96	50,0	—	—	50,0	0,98
4	Richborough	Moulin à vent	—	—	—	—	—	—
5	Westfield	Gazéification du charbon	16,18	26,3	28	—	54,3	4,25
6	Centrales électriques	Programme de perfectionnement de centrales nucléaires et au charbon	127,30	12,8	—	—	12,8	16,35
7	Hunterston B	Modification d'une centrale nucléaire	0,71	4,2	—	—	4,2	0,03
8	Cross Channel Link Kent	Interconnexion de réseaux électriques	172,42	40,3		17	57,3	69,44
9	Fort Dunlop, W. Midlands	Production combinée chaleur force	14,93	23,4	—	—	23,4	3,50
10	Drax	Centrale au charbon	232,42	30,3		1,5	31,8	70,35
11	Morecambe, Lancs	Terminal de gaz naturel	67,59	19,9	—	—	19,9	13,48
12	Rough Yorkshire	Terminal de gaz naturel	51,24	19,7	—	—	19,7	10,11
13	Dinorwic, Gwynedd	Centrale de pompage	27,14	6,8	—	41	47,8	1,85
14	Heysham II, Lancs	Centrale nucléaire Réacteur à gaz avancé (AGR)	538,00	10,5	—	—	10,5	56,46
							Total	225,00

(*) Pourcentage à caractère indicatif.

(1) Taux de change : 1 Écu = 0,59331 livre sterling (taux de juin 1984).